

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

=====

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133

Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

=====

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois de mai 1768

Du dimanche 1^{er} mai.

J'ai eu une longue conférence avec le Sr Glemet sur la traite de Madagascar, dans laquelle en m'analysant ce qui est contenu dans les divers mémoires qu'il nous a remis sur la traite de Madagascar, il m'a fait toucher au doigt et à l'œil l'utilité et le nécessité de tout ce qu'il propose. Mais M. Poivre ne lui a répondu sur rien. M. Ardibus nous portera peut-être à son retour l'opinion et le sentiment de M. Poivre sur tous ces objets.

La Légion a manœuvré au Champ de Mars comme elle fait tous les dimanches, et a enlevé tous les suffrages. Le succès de cette troupe est prodigieux et le bon esprit qui y règne surpasse encore la dignité de son instruction.

Du lundi 2.

M. Ardibus de retour de chez M. Poivre est venu me rendre compte de la solution qu'il a donnée aux notes que M. Ardibus avait prises sur les différents objets de l'administration qui sont en souffrance. Sur le départ de la flûte du Roi *la Garonne* relativement au mémoire donné par le Sr Glemet, M. Poivre s'abstient de dire son sentiment d'une manière déterminée ; cependant rien n'est plus essentiel que de faire traiter à Foulepointe les riz sur la semence desquels les naturels du pays ont forcé l'année dernière sur l'avis qu'ils ont reçu que nous en aurions besoin ; car si nous ne les traitons pas cette année ils ne sèmeront plus et si la récolte venait à manquer dans les deux îles nous n'aurions plus de ressource de ce côté-là. D'un autre côté si nous employons *la Garonne* uniquement à la traite des bœufs au Fort Dauphin, la partie de Foulepointe étant par ce qui vient d'être dit un objet de grand intérêt, M. Poivre ne manquera pas de présenter ensuite cet objet dans toutes ses conséquences pour s'autoriser à fréter un vaisseau de la Compagnie et l'envoyer à Foulepointe, lequel expédié aux frais du Roi, fera indépendamment de sa cargaison de riz un retour en esclaves au profit de qui il appartiendra. Il a transpiré que le navire de la Compagnie *le Walpol* commandé par le S Dupont, homme d'une probité suspecte, dont j'ai la preuve par écrit, était destiné à cette opération. Cet homme est dit-on associé pour cet objet avec le Sr Challan de Bellevalle [Belval], il est assez claire que M. Poivre ne s'abstient de traiter cet objet en administration que pour laisser prendre le cours à la traite du Fort Dauphin qui en occupant la flûte du Roi *la Garonne* exclusivement nous laissera sans ressource pour la partie de Foulepointe. La manière dont le Sr Glemet embrasse ces deux objets avec le secours de la seule flûte *la Garonne* est sans doute la meilleure et pour mieux les rapprocher sous les yeux du Ministre je ferai transcrire à la suite de cet article le mémoire du Sr Glemet à ce sujet avec celui par lequel il démontre la nécessité d'un chaland.

A l'égard du chaland M. Poivre qui par sa lettre du 28 mars dit qu'il s'occupe depuis quelque temps de la construction du chaland nécessaire pour l'embarquement des bœufs au Fort Dauphin et qu'il compte qu'il sera prêt à être embarqué au premier voyage de la flûte *la Garonne*, n'a pas encore donné le premier ordre pour y pourvoir. M. Ardibus chargé des détails du port, des constructions et des radoubs, m'a dit qu'il ne lui en avait jamais entendu parler qu'hier. La solution de M. Poivre est qu'on fera comme on pourra et pour le mieux. Mais il faut remarquer qu'il n'a pas donné d'ordre pour la construction de ce chaland pour que la flûte *la Garonne* put l'emporter à son deuxième voyage. Si l'on considère cet abandon de l'objet le plus important dans ce qui concerne la traite des bœufs et que de là

on revienne sur les magasins nécessaires pour la conservation des grains et pour les contenir ; si l'on examine bien le peu de sollicitude que M. Poivre met à cela, qu'ensuite on le voit par ses dépêches au Ministre seul persuadé que les subsistances manqueraient et contradictoirement à cette opinion refuse au Sr Nevé 80 milliers de riz à l'arrivée de son navire *le Sage*, il faut nécessairement qu'on se persuade d'une grande vérité : c'est que M. Poivre a un grand intérêt à présenter au Ministre des difficultés, et que les choses ne se pliant pas à ses vues personnelles, il cherche par une fausse administration à réaliser les inconvénients par lesquels il veut effrayer la Cour sur cet établissement. Ainsi si faute d'un chaland les bœufs traités au Fort Dauphin périssent dans cette colonie, et si faute de magasins la récolte de l'île de Bourbon et celle de l'Isle de France sont réduites à moitié un d'échec inévitable et d'expérience éternelle, il sera vrai que nous manquerons, comme il sera vrai en même temps que nous n'aurions jamais dû manquer. Il y a ici des gens sensés qui connaissent le local, mais il n'y a personne qui craigne la famine en supposant ici 4000 hommes de troupe à la solde du Roi. Les vues de l'ancienne administration qui pendant la dernière guerre ont occasionné la disette sont trop connues, trop dévoilées ; et il n'est pas moins connu que même pendant le séjour des escadres l'île de Bourbon et l'Isle de France auraient suffi à la subsistance des gens de terre et de mer sous une administration éclairée et fidèle.

Sur les magasins M. Poivre a dit à M. Ardibus qu'il avait fait chercher dans toute la ville des maisons propres à cela et qu'il n'en avait point trouvé. Cette assertion est nécessairement fautive. 1° parce que mon opinion a toujours été de louer des maisons pour cela, et que M. Poivre n'a jamais répondu affirmativement. 2° parce que plusieurs grandes maisons à louer existent réellement au port, et attendent des locataires, on les eut trouvées si on les eut cherchées, telle est la maison de M. de Lorme, celle de madame Point, celle de M. Violette, celle du Sr Fresse, etc.

Quant à l'article des corvées aussi nécessaires avant l'avancement de tous les travaux, des bâtiments civils comme à la continuation de ceux de la batterie sur la rivière des Lataniers, M. Poivre n'a point donné de solution, il s'en tient sans doute à la lettre qu'il a écrite au Sr Maisonville, mais pour avoir une réponse positive de lui à ce sujet, j'ai prié M. Ardibus qui convient de la nécessité de continuer l'usage de ces corvées pour l'avancement des plus pressantes travaux, d'écrire une lettre à M. Poivre pour lui demander réponse positive et alors, si cette réponse est négative, il faudra bien cheminer indépendamment de lui puisqu'il paraît qu'il s'est fait une loi de ne plus communiquer avec moi-même par lettres. Cette détermination de M. Poivre ne me surprend point. Il l'a annoncé quand il a refusé de continuer le journal commun ; dans l'affaire de M. Montvert, il a refusé réponse par écrit ; dans les affaires du Sr Nevé il lui a dit de venir lui parler et de ne jamais lui écrire parce qu'il ne voulait pas lui répondre. Plusieurs autres particuliers sont avec lui dans le même cas. Les intentions d'un homme qui refuse de s'expliquer par écrit me seront toujours suspectes.

Quant au mémoire du Sr Caillaud [Cailleau] et à la couverture de bois à jeter sur les deux magasins à droite et à gauche de la place, cette opération nécessaire, qui a frappé tous les yeux à notre arrivée exceptés ceux de M. Poivre et de M. Dubreuil eut exigé que dès les premiers moments on eut songé à se procurer tout le bois que comportait la somme assignée aux bâtiments civils pour le reste de l'année, alors les travaux n'auraient pas languï, on n'eut pas dépensé un sol de plus, l'argent aurait été consommé dans les 6 premiers mois ; on se fut reposé le reste de l'année, et nous aurions jouï des travaux faits, mais ce n'est pas ainsi qu'on se ménage des partisans et des créatures et qu'on fait la fortune de tous ceux à qui on l'a promise.

M. Ardibus paraît se pénétrer de la nécessité de se procurer des magasins, il est actuellement en rendez-vous avec M. Dubreuil et avec l'homme qui a proposé selon le mémoire du Sr Caillaud, d'en bâtir un à la Grande Rivière à ses frais pour être d'abord loué par le Roi et acheté ensuite s'il y a lieu. Cet homme appelé Rioux est l'économe de M. Deribes procureur général : cela pourra bien s'effectuer par la liaison qui est entre lui et M. Poivre, à moins que cela ne soit encore un jeu joué¹, ce qui ne me surprendrait pas.

M. Ardibus m'a dit qu'il avait ordre de M. Poivre de prendre en vin l'approvisionnement de l'hôpital pour trois mois, et ce qu'il fallait pour tous les vaisseaux du Roi ; cela absorberait les 200 barriques qui sont arrivées par le *D'Argenson* et aucun particulier n'en pourrait avoir. J'ai fort combattu cet arrangement parce que nous ne pouvons pas être un mois sans recevoir d'autres navires et qu'en

¹ Jeu-joué : chose faite à dessein de tromper et par un artifice grossier.

attendant les particuliers payent le vin 4 et 500 livres mais M. Poivre nous prouve trop clairement par toute sa conduite qu'il ne songe que de favoriser les pacotilleurs, sans cela pourquoi ne ferait il pas exécuter rigoureusement le tarif sur les marchandises d'Europe violé ouvertement par les bagnans² que la police même autorise.

Du mardi 3.

Il est quatre heures après midi, et M. Ardibus qui entre chez moi n'a point encore réponse de M. Poivre à la lettre qu'il lui a écrite hier matin au sujet de la continuation des corvées. Quand on est à une lieue et demie c'est retarder trop longtemps la solution des difficultés qu'on fait naître. Je suis convenu avec M. Ardibus que j'attendrais jusqu'à demain matin pour prendre un parti là-dessus, si alors M. Ardibus n'a point de réponse de M. Poivre, ou s'il en a une négative je ferai appeler le Sr Maisonville, commis du Roi chargé du terrier et des recensements, et je lui donnerai ordre d'expédier en mon nom les ordres nécessaires pour la continuation des corvées.

M. Ardibus est comme un enfant qui vient de naître sur toutes les parties de cette administration. M. Poivre qui l'en a chargé comme il conste par la lettre qu'il m'a écrite le 13 ne lui a donné aucune instruction sur le cours des opérations, cependant c'est à lui qu'il m'adresse pour les suivre, et dans tout ce que je propose à M. Ardibus, il me dit qu'il écrira à M. Poivre. M. Poivre ne répondant point à ses lettres, et lorsqu'il va le voir ne donnant solution à rien, tout va être arrêté et suspendu comme si nous étions morts. J'ai traité avec M. Ardibus la traite de Madagascar en administration pour embrasser avec la seule flûte *la Garonne* la traite de Foulepointe et celle du Fort Dauphin en y faisant des voyages alternatifs, mais il est si peu au fait de cette partie que mes propositions les plus claires glissent. Cependant la traite du Fort Dauphin est à pure perte sans chaland selon l'expérience de l'année dernière, et la préférence que nous avons donné à ce poste n'ayant pour principe que la guerre qui était entre les nations de Foulepointe à notre arrivée, la paix ayant été faite depuis et cette partie de Madagascar étant infiniment plus abondante que l'autre, il doit obtenir préférence sans que pour cela nous abandonnions le Fort Dauphin. Tout cela devrait être traité et déterminé entre M. Poivre et moi, mais je persiste à croire qu'en laissant cet objet indéterminé il n'a d'autres vues que celles que je lui ai supposées dans l'article d'hier.

J'ai appris depuis hier qu'il a été fait un vol considérable à la tonnellerie du Roi le 27 ou le 28 avril, et ce matin j'en ai appris les circonstances, le vol découvert et constaté, les effets ont été retirés du navire de la Compagnie *le Choiseul* où ils avaient été embarqués ; le tout a été fait la nuit pour que les coupables ne fussent pas connus. J'ai envoyé chercher le Sr Caillaud, garde-magasin général comptable dans cette partie, lequel m'a dit qu'il n'en avait aucune connaissance. Il est de la plus dangereuse conséquence que des infidélités de cette nature soient sinon tolérées du moins passées sous silence, comme celle-ci l'a été. Il n'était pas question d'une valeur moindre que 18 ou vingt mille francs, car après les diamants et l'or, le fer est ici ce qu'il y a de plus précieux par les besoins intérieurs et le bénéfice qu'il donne dans le commerce extérieur. Si l'administration ne sévit pas en pareille rencontre, tout est perdu dans cette colonie. J'ai donné ordre au Sr Caillaud d'éclaircir ce mystère et de faire punir les coupables.

M. Ardibus dans notre conversation ayant peut-être compris que j'en savais quelque chose m'en a dit un mot, a été surpris de me trouver si bien instruit, il est convenu de tout, et s'est excusé d'avoir cherché à assoupir une affaire qui pouvait dit-il compromettre d'honnêtes gens. Voilà comme on appelle ici les voleurs des magasins du Roi.

Le Sr Donat armé en partant de France sur le bateau du Roi *l'Etoile du matin* à qui M. le Duc de Praslin avait bien voulu accorder une commission de lieutenant de frégate pour la campagne, désarmé à son arrivée sur des plaintes graves du Sr de Schevery [d'Etcheverry] dont j'ai rendu compte au Ministre en retenant le brevet jusqu'à nouvel ordre, a eu ce matin une affaire publique avec un officier de la Légion qui le déshonore à jamais. Le Sr Merven son parent n'y a pas trouvé de palliatif ; il a été le premier à me prier de le faire arrêter pour le renvoyer en France par le premier vaisseau. C'est un homme qui ne peut pas être employé. Je lui avais permis de s'embarquer pour aller à Pondichéry où il espérait trouver l'occasion de naviguer, mais ne pouvant plus y vivre avec honneur, il est trop évident

² Bagnan ou Bagnian : caste noble de l'Inde, ici commerçant indien.

qu'il passerait au service des Anglais, comme ont déjà fait plusieurs Français qui se sont trouvés à Pondichéry sans ressource.

Du mercredi 4.

La police ayant pris un crieur public pour ses publications afin de n'avoir pas recours aux tambours de la Légion, ce que j'approuve fort, on s'est dispensé depuis de me prévenir de toutes les publications qui se font à son de trompe. J'ai écrit à M. Denis La Coudraye qui fait les fonctions de procureur du Roi pour qu'il requière l'exécution des ordonnances du Roi à ce sujet ; au lieu de répondre à ma lettre il est venu chez moi, m'a dit que ce n'était point dans les ordonnances qui constituent la législation des colonies : je lui ai fait voir les ordonnances militaires, et il m'a répondu que ces ordonnances n'étant point enregistrées au Conseil, il ne croyait pas que le Conseil fut astreint à les suivre. Sur quoi je lui ai dit qu'il ne s'agissait ici que de répondre à ma lettre affirmativement ou négativement et que cela n'aurait d'autres suites que d'avoir la décision du Ministre. Il m'a dit qu'au premier Conseil il communiquerait ma lettre. Ces gens-là s'obstinent à ne regarder ici le gouverneur général que comme un commandant militaire.

Du jeudi 5.

Est arrivé le navire de la Compagnie *le Duc de Penthièvre* avec 60 hommes faisant le compte de la compagnie d'ouvriers. J'ai reçu une lettre de M. le Duc de Praslin au sujet de la compagnie d'ouvriers, datée de Fontainebleau le 22 octobre dernier.

Nous avons reçu une dépêche commune contenant l'ordonnance de création de la compagnie d'ouvriers, et une autre ordonnance du 13 octobre en interprétation d'icelle. Une autre ordonnance en interprétation de celle portant création de la Légion. Les lettres d'envoi sont du 17 et 22 octobre. M. Poivre étant toujours à sa campagne, M. Ardibus s'est présenté pour faire l'ouverture de ces paquet en conséquence des ordres qu'il en a reçu de M. Poivre, à l'arrivée du *D'Argenson*. Il est arrivé une lettre à l'adresse des syndics et députés que j'ai retenue comme fait d'administration pour en faire l'ouverture avec M. Poivre et la remettre ensuite auxdits syndics et députés s'il y a lieu.

J'ai reçu une lettre du Bureau de Commerce par laquelle on me demande des soldats de la Légion pour travailler au déchargement des vaisseaux de la Compagnie et de régler le prix de leurs journées. J'ai sur le champ prié M. le major de passer chez M. Le Cointe pour convenir du prix de ces journées, que je n'ai pas voulu fixer moi-même, et d'un commun accord ils ont estimé à 30 sols. Il faut que ce qu'a fait M. le Cointe avec M. de Montvert n'ait pas été agréé ensuite du Bureau de Commerce assemblé, puisque le Bureau de Commerce m'a écrit une nouvelle lettre par laquelle il me remercie des secours qu'il trouve trop chers : cela me paraît mal combiné, car la Compagnie ne louera pas des Noirs à moins de 20 sols et les vivres, et il est prouvé qu'un soldat fera trois fois plus d'ouvrage qu'un Noir. Le Bureau de Commerce me marque dans cette dernière lettre que par les nouveaux ordres qu'il reçoit de la Compagnie il lui est défendu de vendre autrement que sous cercle et sous corde et j'observe que depuis notre arrivée il n'a jamais vendu autrement ; car on appelle vendre sous corde dans tous les pays de commerce, non seulement vendre des pièces d'étoffe en balle, mais même vendre pièce d'étoffe entière, dont les lisières sont liées par des ficelles presque dans toutes les manufactures. L'aunage seul, la vente au poids et à la mesure caractérisent le détail. J'ai remis cette lettre à M. Ardibus avec les lettres du Ministre pour les remettre à M. Poivre.

J'ai écrit un billet à M. Ardibus pour savoir s'il avait eu réponse de M. Poivre au sujet de la continuation des corvées. Au lieu de répondre, il s'est habillé promptement et est venu lui-même ; et sur ce que je lui ai dit qu'il n'aurait pas dû se donner cette peine, qu'il suffisait de m'écrire un billet, il m'a répondu *Verba volant scripta manent*. Ce principe de M. Poivre gagne, il faut qu'il parte de sa recommandation. Ma conférence avec M. Ardibus a été assez longue, parce que de son naturel il est vertueux, mais en homme de bonne foi il est convenu de la nécessité de faire continuer les corvées pour l'avancement de tous les travaux entre lesquels les magasins à blé sont les plus pressants. Il est convenu également comme dans nos autres conversations qu'en prenant les corvées des habitants, en leur laissant la liberté de ne détacher qu'un Noir jusqu'à l'entier acquittement de la dette, on ne pouvait pas nuire aux moissons. Mais il m'a dit que la réponse de M. Poivre était qu'il désirait que ces

corvées fussent remises au mois de juillet, mais je lui ai répété que quant à la batterie de la rivière des Lataniers qui afflige la vue de M. Poivre je n'exigeais autre chose dans ce moment sinon qu'elle ne fut pas arrêtée et que pourvu qu'on y entretint un maçon et le corvoyeur³ pour le servir, cela me suffisait. Sur quoi je lui ai proposé à raison du besoin qu'il sent comme moi, de faire expédier les ordres en son nom, et de les signer pour M. Poivre absent. Il s'en est excusé, et ayant envoyé chercher le Sr Maisonville chargé de ce détail dans les bureaux du Roi je lui ai dit d'expédier les ordres en mon nom. Le Sr Maisonville m'a prié de lui laisser le temps d'écrire à M. Poivre. Telle est ici la marche des affaires. Nous savons quelle sera la réponse définitive ; mais je sais d'avance que le Sr Maisonville ne m'en rendra aucune que je ne l'envoie chercher *ad hoc*.

Le Sr Boucher aide major des Troupes nationales et le Sr Garder m'ont demandé une conversation particulière et m'ont dit qu'ayant fait une spéculation en société avec le Sr Le Roux Kermorseven, avant d'aller plus avant ils venaient me la communiquer et me demander mon agrément : sur quoi ils m'ont expliqué leur projet. Ce projet consiste à acheter le navire particulier *le Solide* pour aller faire la traite à Foulepointe. Ce marché conclu et arrêté ne tient plus qu'à la condition de mon agrément, et le Sr Laval ci-devant employé à Madagascar pour la Compagnie, homme de grand talent et de grand crédit parmi les naturels du pays doit être l'administrateur de cette opération. J'ai répondu que je leur refusais à regret cette occasion de faire leurs affaires, mais que cette traite était réservée au Roi et que je ne pouvais pas y laisser aller des vaisseaux particuliers sans nuire à son service et à l'approvisionnement de la colonie. En effet si l'année dernière nous avons envoyé la flûte *la Garonne* au Fort Dauphin, ce n'a été que parce que la guerre était à Foulepointe entre les naturels du pays, et qu'il était évident qu'on n'y ferait rien. La paix s'étant faite depuis, cette partie nous offre abondance, et nous serions répréhensibles de la négliger, mais il faut surtout observer que des particuliers s'étant liés d'intérêt avec le Sr Laval pour s'emparer de ce commerce, il serait trop dangereux d'établir à la traite du Roi un tel concurrent. L'intérêt particulier militerait contre l'intérêt général, et aurait la force de son côté par les talents et le crédit du Sr Laval. Ce M. Laval au surplus est un homme dont les principes relativement à cette traite sont entièrement contraires à ceux sur lesquels elle doit être administrée pour le compte du Roi, parce que l'intérêt personnel seul les détermine, et la connaissance qu'il possède des lieux et des habitants en lui donnant confiance dans ce qu'il expose, le découvre au moment qu'il y pense le moins parce qu'il se persuade toujours qu'il est en état de vous en imposer dans les projets qu'il propose [sic⁴]. Je l'ai observé dans plusieurs conversations que j'ai eues avec lui sur cette partie, et je me connais en interprètes. La liaison intime qui est entre le Sr Le Roux associé dans ce projet et principal bailleur de fonds et le Sr Bellevalle me fait juger que je trouverai de la part de M. Poivre toutes sortes d'opposition pour envoyer la flûte *la Garonne* à Foulepointe, et comme je suis persuadé que l'approvisionnement de l'île en dépend, j'y mettrai le degré de force que les circonstances me permettront. Il faut remarquer que l'objet du commerce particulier étant la traite des Noirs, que les naturels du pays sont habitués à ne traiter qu'en piastre, une telle expédition ne peut avoir que ce moyen pour principe de son succès ; lequel moyen mis en œuvre en concurrence avec le Roi qui n'a que des effets de traite ruinerait absolument les vues du gouvernement sur cette partie.

Du vendredi 6.

Le Sr Caillaud garde-magasin général dont la bonhomie et la bonne foi s'éclairent insensiblement sur la conduite de M. Poivre, vient de me communiquer la lettre qu'il a écrite au sujet du vol fait dans la tonnellerie du port, et la réponse de M. Poivre. Il m'a dit à ce sujet des choses qui m'ont prouvé qu'il n'était plus la dupe de la simplicité affectée qui l'avait séduit. Il s'aperçoit que dans les choses délicates M. Poivre ne répond jamais par écrit, et il me paraît qu'il devient méfiant et qu'il se tiendra en règle si bien que cet homme peut servir un jour à éclairer bien des ministres. Il paraît que le parti est près de couvrir des voiles du mystère le vol fait dans les ateliers du Roi, et il est clair que des personnes qu'on veut ménager sont intéressées dans cette affaire. Le Sr La Carrière commandant ce navire n'est pas homme à se compromettre avec des tonneliers, il n'a pu prendre part à cette affaire qu'autant qu'il s'est cru en sûreté en traitant avec des gens appuyés : qui peuvent-ils être ? Je ne connais que le Sr Bellevalle ; or il me paraît prouvé que le Sr La Carrière est complice par le

³ Corvoyeur : Ouvrier employé aux corvées.

⁴ Transcription conforme à l'original, le transcripteur regrette de ne pouvoir ajouter du sens à cette phrase.

débarquement qui a été fait des effets sur la simple réquisition de M. Ardibus. Si M. La Carrière n'eut pas été dans ce complot, il eut refusé ce débarquement furtif, il eut demandé que les effets fussent saisis sur son bord pour découvrir le coupable, ou au moins se sauver lui-même de tout soupçon personnel. Au lieu de cela M. Ardibus est convenu avec moi le 3 du courant de tout ce qui est contenu dans l'ordre que j'ai donné au Sr Caillaud. Mais ce matin deux officiers du navire *le Choiseul* sont venus chez moi, et m'ont dit que M. Ardibus les envoyait pour me dire que les effets prétendus volés leur appartenaient, qu'ils les avaient mis en dépôt à la tonnellerie, et qu'ils n'avaient fait que les retirer pour les mettre à bord. Si cela était ainsi pourquoi les ont-ils débarqués ? Pourquoi ne se serait-on pas récrié sur l'accusation de vol ? Pourquoi se serait-on appliqué à assoupir une affaire qu'il fallait au contraire éclaircir pour être justifié ? Pourquoi l'a-t-on cachée soigneusement depuis le 28 avril jusqu'au 3 mai ? Pourquoi le garde-magasin n'en a-t-il rien su ? Pourquoi M. Poivre n'a-t-il pas donné ordre d'éclaircir ce mystère sur le compte qui lui en aura été sûrement rendu par M. Ardibus ? Pourquoi enfin M. La Carrière dans une affaire si intéressante pour sa réputation, sur laquelle il ne peut pas ignorer que je me suis expliqué hautement ne vient-il pas lui-même en éclaircissement avec moi ? Pourquoi M. Ardibus aurait-il chassé le deuxième tonnelier s'il était vrai qu'il n'y eut pas eu de fraude. Si tout cela n'est pas clair pour ceux qui liront ce journal, il n'y a rien d'évident dans la vie. Je sais comme cette affaire se terminera. On aura l'air d'informer, de vouloir servir, et comme cela ne peut être jugé qu'au tribunal de M. l'Intendant, tout ce qu'on fera ne tendra en effet qu'à justifier les coupables. J'ai fait ma charge de surveillant général, lorsque j'ai provoqué la sollicitude du garde-magasin général comptable. Je me bornerai à cela.

M. de Lamerville m'a porté un billet que lui écrit le Sr Nevé actuellement résident sur son habitation aux plaines de Wilhems, avec la copie d'une lettre écrite par M. Poivre au Sr Le Maître de Maulu syndic de quartier, datée de Pamplémous [Pamplémousses] le 1^{er} mai. Cette lettre que je ferai transcrire au bas de cet article caractérise les intentions de M. Poivre, et mérite de la part du Ministre une singulière attention. Les articles du journal depuis le 29 avril font mention de l'opposition que met M. Poivre à la continuation des corvées dues par les habitants aux travaux du Roi, et je crois avoir suffisamment démontré la frivolité de ses motifs. Pourquoi s'est-il abstenu de traiter avec moi cette affaire de notre administration commune ? C'est qu'il sentait bien que j'aurais à lui opposer des raisons victorieuses des siennes, et que le mensonge ne résiste jamais à l'éclat de la vérité. Il a mieux aimé prendre une voie oblique et cette voie va lui réussir, car avec le degré de témérité qu'il met à ses démarches je devrais armer un vaisseau et le renvoyer en France ; mais je dois respecter la confiance que le Roi et son Ministre lui ont accordée et attendre que M. le Duc de Praslin ait envoyé ici un autre homme. Les actes d'autorité que j'ai déjà faits étaient nécessaires, un de plus ne servirait à rien. Renonçons donc à finir la batterie de la Rivière des Lataniers, méprisons les démarches d'un homme qui trahit en tout ce qui est en lui les intentions du gouvernement et attendons les réponses du Ministre à des dépêches qui ont dû lui montrer cela dans tout son jour.

Dans la lettre qui suit, il faut observer que M. Poivre parle des représentations qui lui ont été faites par plusieurs habitants, il est bien étonnant qu'aucun ne se soit avisé de s'adresser à moi avant de s'être adressé à lui, et surtout après, car sa réponse ayant dû être conforme à cette lettre, les habitants grevés de mon fait seul ont dû chercher à éclairer ma religion. Or nul ne m'en a parlé, que M. Dussel [Dusel⁵], commandant du quartier de Flacq, M. d'Autherive [Gast d'Hauterive] et M. de St-Paul [Pautrier de St Paul] qui vinrent dans le temps qu'on commença à demander les corvées, et qui après que je leur eus expliqué la manière dont j'entendais que ces corvées fussent fournies, convinrent qu'en aucun temps de l'année elles ne pouvaient nuire à la culture, en convenant en même temps de la nécessité et de la légitimité de ces corvées.

La marche de M. Poivre toujours égale, tend depuis le jour de son arrivée à anéantir l'autorité du commandant dans l'opinion publique en agissant exclusivement dans toutes les parties de l'administration dans lesquelles nous devons agir conjointement, c'est dans ces occasions où le journal commun nous eut éclairés.

⁵ Pinezon Du Sel, Vincent Paul, ancien officier des troupes de la Compagnie des Indes. (A.N. Col E166)

Ce qu'il y a de fort extraordinaire, c'est que M. Forval⁶ commandant du quartier de la Terre Rouge ne m'ait pas rendu compte de cette lettre de M. Poivre qui a couru dans son quartier, il faut qu'on ait recommandé au Noir qui la portait d'habitation en habitation de ne pas passer chez lui ; il faut aussi qu'on ait pris la même précaution pour quelques habitants de ce quartier connus pour des bons serviteurs du Roi qui n'auraient pas manqué de m'en donner avis. Je vais écrire à M. Forval à ce sujet. Je sais qu'il est retenu chez lui par un mal de jambe. Sa réponse nous dira peut-être avec quelle précaution on chemine pour indisposer les esprits contre les droits du Souverain, et contre l'autorité légitime qu'il m'a confiée. Il faut bien considérer avec quel art cette lettre est écrite pour parvenir à ce but. La perfidie s'y manifeste.

Copie de la lettre de M. Poivre au Sr de Maulu syndic.

Sur les représentations qui m'ont été faites, Monsieur, par plusieurs habitants des différents quartiers de l'île qu'il serait très préjudiciable aux intérêts des colons de continuer d'exiger d'eux les corvées dues au Roi dans cette saison qui leur est si précieuse pour leurs récoltes, je vous prie d'annoncer dans votre quartier que j'ai trouvé ces raisons si fondées que non seulement je ne continuerai pas de vous engager à leur faire fournir les corvées, mais que je regrette encore d'avoir exigé celles qui ont été fournies jusqu'à ce jour. Je ne l'ai fait que pour céder à la volonté du Commandant, et si j'ai fait ce sacrifice, tout préjudiciable qu'il a été aux habitants qui les ont fournies, je n'ai eu d'autre but que d'acheter la paix à quelque prix que ce fut.

Je ne consentirai, Monsieur, à demander les corvées qu'après les récoltes finies, et les semences faites, et si malgré cette justice que je rends aux habitants de l'île, conformément aux intentions du Ministre, M. Dumas usait de son autorité et de la force qu'il a en main pour les exiger dans cette saison, il faudra obéir, mais j'aurai au moins par devers moi la satisfaction de n'avoir pas à me reprocher d'y avoir participé, n'ayant d'autre but dans toute mon administration que de soulager le colon et de l'encourager par tous les moyens qui dépendent de moi.

J'ai l'honneur etc. Signé Poivre.

Le Sr Boucher a cherché aujourd'hui le Sr Figéac qui a ma confiance pour le détail de ma maison, l'a longtemps entretenu sur son projet de commerce à Foulepointe, et lui a dit que sans me compromettre je pourrais prendre dans cet armement un intérêt d'un sixième sans mettre des fonds et sans courir des risques, et il a ajouté que cela pourrait passer sous son nom. Le Sr Figéac l'a désabusé et est venu me rendre compte de sa chance. C'est ainsi qu'on est accoutumé dans cette colonie à séduire les gens en place par leurs intérêts, ou par leurs alentours, de manière que ma conduite me fait regarder comme un animal fort extraordinaire.

Du samedi 7.

Le Sr de Maisonville m'a parlé de l'ordre de M. Poivre, l'état des Noirs corvéables des quartiers des Plaines de Wilhems, de Flacq, et du Port Bourbon. M. Poivre s'attend sans doute, d'après ma première résolution signifiée au Sr Maisonville et à M. Ardibus dans nos conférences, que contradictoirement avec sa lettre dont il est parlé dans l'article précédent, je vais donner des ordres d'autorité et de force pour que ces corvées soient fournies dans ce moment, et il espère que par le moyen de 3 ou 4 habitants des Plaines de Wilhems qui se sont manifestés dans leurs protestations du 14 février dont il est fait mention le 15 du mois, il produira une commotion de laquelle il résultera que je serai obligé de sévir. Ce calcul va le tromper. Je vais ôter cet aliment à sa trahison en attendant tranquillement la fin des récoltes et de semences pour la suite de ces corvées. Comment le Ministre ne verrait-il pas clair dans la conduite de M. Poivre. Les Noirs que le Roi a sur ses travaux, ne suffisent pas au nombre des ouvriers blancs entretenus. Il nous en arrive cent de plus au moment même, et c'est alors qu'il faut suspendre les secours qui pouvaient seuls hâter ces travaux ; il faudra pourtant que M. Dubreuil rompe son

⁶ Le François Forval de Grainville, René Charles, commandant des milices du quartier de la Terre-Rouge à l'île de France. (A. N. Col E 210)

silence affecté, qu'il se déclare complice de M. Poivre. Je lui écris en réponse à sa lettre du 28 avril, au sujet des casernes et je lui demande encore réponse à ma lettre du 11 avril.

Les propositions faites au Sr Figéac au sujet d'un armement pour Foulepointe n'ayant pas réussi, on s'est adressé à M. de Montvert, et on s'est servi pour cela du Sr Pijeot [Pigeot] son voisin, grand bagnan de ce pays, l'un des croupiers du Sr Le Roux. Il paraît qu'on est fort attaché à ce projet. Il y a à parier que je ne suis pas le seul dont on ait prétendu acheter la faveur et tout cela me confirme dans l'idée que j'ai toujours eue que Foulepointe était le meilleur endroit de Madagascar pour la traite.

Du dimanche 8.

M. Poivre est arrivé de sa campagne ce soir où il était depuis le 14 avril. Pendant tout ce temps-là je n'ai pas reçu un mot de lui.

J'ai appris par M. de Montmidy qui a passé quelques jours chez M. Hermans que son hôte s'était fort informé de lui de tout ce qui pouvait me concerner en Canada. Je crois que ces gens-là sont fort occupés de me trouver des torts de loin ou de près.

J'ai reçu une lettre de M. Dubreuil qui est à peu près une réponse à la mienne du 7. J'en serais assez content, car il convient de l'insuffisance du logement des casernes, et a l'air de bien sentir ses torts à cet égard, mais il ne répond pas à ma dernière phrase par laquelle je lui rappelle qu'il n'a pas répondu à ma lettre du 11 avril. C'est sans doute par le conseil de M. Poivre qu'il a pris le parti de n'y pas répondre ; car c'est ainsi que M. Poivre se retire de presse⁷ dans l'occasion, et j'observe que je fus instruit alors que M. Dubreuil avait couru chez lui pour la lui communiquer.

Du lundi 9.

J'ai écrit une lettre à M. Dubreuil au sujet des corvées arrêtées par M. Poivre et je l'ai invité à prendre des mesures pour hâter les travaux les plus pressants, et à constater par un procès-verbal leur état actuel, ainsi que les moyens de les forcer dont il dispose, pour être en état de répondre de sa partie.

J'ai appris que M. Denis chef du Bureau de Commerce qui est depuis longtemps chez M. Hermans pour y rétablir sa santé avait tenu hier un mauvais propos sur mon compte chez un habitant de Pamplemous où il y avait nombreuse compagnie, en disant qu'il était arrivé 600 barriques de vin par les deux vaisseaux *le D'Argenson* et *le Penthievre*, mais que l'habitant n'en serait pas mieux abreuvé parce que M. Dumas avait tout arrêté pour le compte du Roi. L'air et le ton avec lequel les gens malintentionnés jettent un tel propos en-avant insinuent que sous ce prétexte l'homme qui commande abuse du nom du Roi pour travailler à son intérêt pécuniaire aux dépens du public, et j'ai su que M. Denis avait mis à ce sarcasme tout l'assaisonnement du ton et du geste. C'est ainsi qu'il en usait l'année dernière lorsqu'il écrivait au bas des demandes qui lui étaient faites par les habitants : *la Légion a tout pris*. Cela m'a déterminé à écrire à ce sujet une lettre au Bureau de Commerce pour lui demander acte de la fausseté de cette assertion. Sa réponse quoique pleine de ménagement pour l'un de ses principaux membres dit pourtant formellement que c'est par une lettre de M. Poivre que la vente et distribution du vin arrivé sur ces deux navires est suspendue.

Le Sr Maulu syndic prétendu des Plaines de Wilhems⁽⁸⁾ est venu me demander la lettre à l'adresse des syndics et députés dont il est parlé dans l'article du 5 du courant. Je lui ai répondu que j'avais fait dire à M. Poivre que nous ouvririons cette lettre quand il voudrait comme fait d'administration, et que dès que nous en aurions pris communication, nous la remettrions aux syndics et députés. Le Sr Maulu qui fait l'homme capable m'a répondu qu'une lettre était faite pour être remise à son adresse ; à quoi j'ai répliqué que je ne connaissais pas aux prétendus syndics de qualité pour traiter des affaires publiques privativement et sans mon aveu. Il a eu l'honnêteté de me dire qu'après en avoir pris lecture il ne manquerait pas de me la communiquer ; et cela m'a donné occasion de lui répondre que les syndics et députés ayant eu la témérité de donner aux députés de la colonie à Paris de nouvelles instructions sans

⁷ Se retirer de presse ou de la presse : s'isoler.

⁽⁸⁾ [Note qui appartient au journal] Nota : J'appelle prétendu syndic un corps prétendu municipal, qu'aucune ordonnance de la nouvelle législation des colonies n'a créé, ni avoué, et que nous tolérons seulement en attendant que le Roi l'ait établi ou détruit.

m'en rendre compte, d'adjoindre ou de substituer sans mon aveu un nouveau député à ceux qui étaient déjà partis avant notre arrivée, j'étais fondé à n'avoir aucune confiance en eux, et à croire que si cette lettre sortait de mes mains sans que j'eusse connaissance de ce qu'elle contient, je l'ignorerais toujours, que cette lettre regardait entièrement la chose publique, que nul dans la colonie n'était en droit de la traiter sans moi, et que mon dernier mot était que cette lettre ne serait ouverte qu'en ma présence et en présence de M. Poivre, ou de quelqu'un commis par lui, et que si on ne voulait pas accéder à cette proposition, je la renverrais au Ministre toute cachetée ; sur quoi le Sr Maulu a pris congé de moi.

Du mardi 10.

Quatre syndics et députés sont venus chez moi, et le Sr Maulu qui était du nombre a porté la parole, m'a dit qu'hier en me quittant il avait été chez M. Poivre à qui il avait rendu notre conversation, et qu'il lui avait répondu qu'il n'avait point entendu parler de la lettre adressée au syndics et députés retenue par moi ; ma réponse a été d'envoyer un de mes gens chez M. Ardibus pour le prier de se donner la peine de passer chez moi, lequel étant arrivé un moment après, a certifié qu'il s'était chargé de dire à M. Poivre ou de lui écrire que cette lettre était entre mes mains, que je la regardais comme un fait d'administration, et qu'elle ne serait ouverte qu'en sa présence ou en présence de quelqu'un commis ad hoc, qu'en conséquence il avait chargé M. Chevreau qui partait pour aller voir M. Poivre à la campagne de lui faire le rapport là-dessus. J'ai offert à ces 4 syndics ou députés d'ouvrir la lettre et de la prendre pour la communiquer aux autres après m'en avoir remis une copie collationnée, ce qui a été exécuté.

Ces syndics ont pris cette occasion pour me demander à s'assembler pour traiter de la levée des deniers dus par les habitants à la Commune. Je leur ai répondu que je connaissais l'importance de cette besogne, et combien elle était instante, et qu'en conséquence j'en avais écrit à M. Poivre le 26 mars dernier et qu'ils s'assembleraient sans difficulté pour traiter cet objet seulement, le jour qui leur conviendrait le mieux, et même plusieurs jours de suite s'il était nécessaire, mais que le quartier de Flacq qui était un des principaux n'ayant ni syndic ni député par le vice de l'élection du 17 avril, cela offrait un inconvénient lequel pouvait pourtant être levé en nommant un habitant de ce quartier qui serait suffisamment autorisé par M. Poivre et par moi à faire cet office en l'absence du Sr Le Page syndic, passé en France par les vaisseaux de Chine. Ces messieurs sont sortis en disant qu'ils allaient proposer cet arrangement à M. Poivre.

Du mercredi 11.

M. Poivre arrivé le 8 ne m'a encore donné aucun signe de vie. Cependant par l'ordre du [*laissé en blanc*] et du [*laissé en blanc*] il a dû être instruit que *l'Etoile du matin* avait ordre de se tenir prête à partir, et il n'ignore pas que *la Garonne* touche à la fin de son radoub ; les mémoires qui nous ont été remis par le Sr Glemet sur la traite de Madagascar méritent quelque attention, et il faudrait au moins traiter la matière ensemble pour les admettre ou les rejeter.

J'ai pris le parti de lui écrire et je crois avoir traité l'objet de la traite en principe. Je m'attends cependant à la contradiction de M. Poivre, car il me paraît que les particuliers qui veulent armer pour faire la traite de Foulepointe et dont j'ai parlé dans les articles du 5, 6 et 7 de ce journal sont en grande conférence avec le Sr Belleville [Belval] depuis qu'ils connaissent mon opposition à leur projet.

J'ai reçu une lettre de M. Denis chef du Bureau de Commerce retiré à Pamplémous chez M. Hermans pour sa santé, à qui le Bureau de Commerce aura sans doute donné communication de ma lettre du 9. La lettre de M. Denis porte précisément le caractère des écrits de M. Hermans, la vérité y est éludée adroitement, et le mensonge s'y ménage une ressource pour triompher d'elle dans l'occasion.

J'ai répondu à cette lettre avec le degré de clarté qui tue ceux qui aiment à se cacher dans l'ombre. J'ai demandé à M. Denis une rétractation formelle, puisqu'il n'ignore pas que l'acte qu'il m'a attribué dans la conversation dont je me suis plaint, et dont il convient par sa lettre, appartient à M. Poivre et non à moi, comme le Bureau de Commerce l'a écrit positivement dans sa réponse du 9 malgré tous les ménagements qu'il observe dans cette lettre envers son chef. La lettre de M. Denis écrite avec art sans

doute sous la dictée de M. Hermans, m'annonce qu'il ne fera pas cette rétractation positive, je lui écrirai une nouvelle lettre à ce sujet, après quoi il ne me restera qu'à porter une plainte formelle à M. le Duc de Praslin, dans laquelle il me sera aisé de dévoiler les motifs de cette résistance à une vérité connue. J'observerai que puisqu'on s'obstine à m'attribuer, ou à se ménager lieu de m'attribuer le fait de M. Poivre en vue de m'inculper ou de me supposer des torts dans l'esprit des habitants il faut que ce fait-même en soit susceptible.

En vain par mille et mille outrages
mes ennemis dans leurs ouvrages
ont voulu me noircir aux yeux de l'univers
Cottin plus fin et plus habile
a pris un chemin plus facile
c'est de m'attribuer ses vers.⁹

J'ai reçu une lettre de M. Dubreuil datée d'aujourd'hui en réponse à ma lettre du 9 par laquelle il paraît que les corvées ont été peu exactement fournies par les quartiers puisqu'il m'envoie des états de 500 journées qui ont manqué dans les commandements qui ont été faits. Par cette lettre M. Dubreuil m'annonce qu'il me remettra incessamment l'état général des ouvriers des corvées, des matériaux, etc. qui ont été employés à la batterie.

J'ai fait réponse à M. Dubreuil de s'adresser à M. Poivre pour les 510 journées qui n'ont pas été fournies dans les commandements faits, étant résolu de ne plus m'en mêler par la forme exclusive que M. Poivre y a mise.

Du jeudi 12.

J'ai toujours oublié d'écrire sur ce journal une anecdote qui mérite quelque attention en ce qu'elle peint et caractérise M. Poivre qui depuis notre arrivée s'est essentiellement occupé d'aliéner de moi tout le monde. Il a dit il y a déjà quelque temps qu'avant de partir, étant assemblé dans le cabinet de M. le Duc de Praslin, j'avais demandé au Ministre une lettre de cachet pour faire repasser en France M. d'Harembure, de Lamerville, et de Chemillé, au moment où je mettrais le pied dans les îles. Ce propos a été répété par M. Pernon capitaine dans la Légion, fort lié jusqu'ici avec mes contradicteurs, à M. de Bruny aide major qui me l'a rendu. Je suis bien aise d'écrire ce fait, et si quelqu'un de ces messieurs passe en France, j'aurai soin de le leur communiquer pour qu'ils puissent s'en éclaircir avec M. le Duc de Praslin lui-même. Voilà ce qu'on peut appeler une atrocité. Ces messieurs entre lesquels il y en a un surtout qui sait bien voir les choses m'ont accordé quelque considération en me voyant cheminer ; et cette assertion de M. Poivre a été inventée pour me les aliéner.

Ce qui me rappelle ce fait que j'ai négligé d'écrire dans son temps, c'est que M. de Lamerville m'a dit aujourd'hui que M. Poivre avait dit ouvertement à des officiers de la marine du Roi, qu'au départ du navire de la Compagnie *le Walpol* au mois de novembre, j'avais envoyé des piastres à Madagascar pour m'acheter des Noirs et que ce navire à son retour m'en avait apporté 30. Ceci est pour balancer les opinions entre nous. M. Poivre s'aperçoit bien que les spectateurs saisissent les intérêts multipliés, que le Sr Bellevalle embrasse généralement dans toutes les parties, ce qui ne peut pas manquer de réfléchir sur lui, et un mensonge de cette espèce fait avec art, et à voix basse à l'oreille du premier venu peut prendre faveur et donner des soupçons de cupidité sur mon compte qui partagent l'attention entre nous.

Du vendredi 13.

J'ai reçu réponse de M. Poivre à ma lettre du 11 au sujet de la traite de Madagascar. Je ne me suis pas trompé lorsque j'ai prévu comme il est marqué dans l'article du 11 de ce journal. Toutes sa lettre tend

⁹ Emprunté très approximativement à Boileau qui écrivait : En vain par mille et mille outrages / mes ennemis dans leurs ouvrages / ont cru me rendre affreux aux yeux de l'univers / Cottin, pour décrier mon style, / a pris un chemin plus facile / c'est de m'attribuer ses vers.

à autoriser la traite des particuliers à Foulepointe et c'est certainement le plus grand mal que l'on puisse faire aux habitants de cette colonie ; car les armateurs sont cinq ou six riches particuliers qui profiteront de cette traite au préjudice de tous les cultivateurs, dont le plus grand ou plutôt l'unique avantage est que le Roi se mette en situation de fournir des Noirs à la colonie au moyen de ses traites parce qu'alors le prix baissera et deviendra fixe, tandis que deux ou trois particuliers qui armeront pour cet objet ne manqueront pas de s'entendre entre eux, et seront les maîtres de tenir les Noirs à l'arrivée de chaque vaisseau à un prix arbitraire. Si ces principes ne sont pas clairs, il n'y a rien de vrai dans la vie. En rendant compte de cette opération au Ministre, je lui enverrai la lettre de M. Poivre copiée à mi-marge et à côté je répondrai à chaque article mais je me dispenserai de disputer avec M. Poivre, car il est inutile de parler à quelqu'un qui ne veut pas entendre. Ma lettre du 11 explique clairement mon opinion, je me suis contenté de marquer à M. Poivre que je persiste dans le projet d'envoyer la flûte *la Garonne* prendre possession de Foulepointe, et je l'ai prié de faire des dispositions en conséquence.

Du samedi 14.

Le Sr Denis La Coudraye vint me demander hier l'ordonnance sur laquelle je fondais ma prétention au sujet des bancs que la police fait battre dans la place, et je lui ai remis le règlement provisoire sur le service des places et des quartiers. Il m'a porté aujourd'hui la réponse négative du Conseil fondée sur ce que ces ordonnances ne sont pas enregistrées au Conseil. C'est une chose qui me paraît de règle, et comme dans le moment elle ne met pas le service en péril quoique j'aie toujours lieu de me défier de ce qui se fait dans cette boutique, je me contenterai d'y veiller et le Ministre décidera.

Il a été rendu aujourd'hui un arrêt contre le capitaine du navire particulier *le Doyard* qui paraît la chose du monde la plus extraordinaire, mais je ne pénétre pas quel a pu être le motif de la partialité du Conseil.

Sur les cinq heures du soir M. Poivre me communique par un billet que le Conseil allait s'assembler extraordinairement pour procéder à raison d'une insulte faite à un de ses membres. J'apprends un moment après que c'est contre le Sr Limas officier des Troupes nationales. Je ne sais pas en quoi consiste l'insulte, mais je prévois que cette affaire sera menée gaillardement par l'aversion singulière que M. Poivre et le Conseil ont pour tout ce qui porte l'uniforme. Si l'arrêt rendu sur la plainte de M. d'Albergaty contre le capitaine du *Doyard* ne prouve pas cela, c'est jusqu'à présent un mystère qui s'éclaircira dans la suite.

Du dimanche 15.

M. Poivre m'a écrit une lettre pour me demander de faire arrêter et mettre en lieu de sûreté le Sr Limas, en attendant que le Conseil eut prononcé son décret, et disent que la veille il ne s'était pas trouvé assez de juges. J'ai répondu que je donnerais toute main-forte à justice quand le décret de prise de corps aurait été prononcé, mais que jusque-là cette démarche serait irrégulière de ma part et illégale.

Sur le soir j'ai reçu une autre lettre de M. Poivre en date de ce jour, par laquelle il me donne communication d'un placet qui lui a été présenté par les Srs Laval et Pijeot relativement au projet d'un armement pour faire la traite à Foulepointe, dont la première ouverture me fut faite le 5 mai par les Srs Boucher et Gardes. La lettre de M. Poivre et la manière dont le placet est conçu, la réponse de M. Poivre au bas de ce placet, prouvent assez clairement à mon gré qu'il a un intérêt majeur dans cet armement. Jusqu'ici lorsque la cupidité se montrait je ne l'attribuais qu'au Sr Challan de Belleville, mais il me paraît que la partie est liée.

Les intéressés dans cet armement ont commencé par employer auprès de moi tous les moyens de séduction dont ils ont su s'aviser, et cela ne leur ayant pas réussi, ils ont calculé et combiné avec M. Poivre lui-même les moyens d'emporter cette affaire de vive force. De là le grand étalage qu'ils font dans leur placet de l'ordonnance du Roi qui accorde la liberté de commerce, en faisant une fausse application de cette loi. La réponse que M. Poivre a écrite au bas de ce placet avant de me le communiquer porte un caractère distinctif et bien marqué. Il dit que M. le Commandant est dans les mêmes dispositions que lui, et il déclare *que le Ministre lui a particulièrement expliqué* toute l'étendue

qu'il voulait donner à cette loi. Deux assertions également fausses, les quatre dernières lettres qu'il a reçu de moi prouvent la fausseté de la première, et le soin que le Ministre prend d'envoyer cette année une flûte de plus pour l'objet des traites, détruit l'autre. Cependant M. Poivre ne craint pas d'avancer dans sa lettre qu'il sera plus utile de livrer les traites au commerce particulier que de les faire faire par les vaisseaux du Roi à quoi il trouve que cet emploi ne convient guère. Peut-on se contredire si manifestement ? Pour avoir ici quatre gros vaisseaux du Roi en temps de paix ? A quoi servirait sans ces traites la dépense que coûtent au Roi les flûtes qu'on nous a données à la place des vaisseaux de plus grande capacité que nous demandions ?

Le projet de cette traite particulière me paraît amené de fort loin, car je me rappelle (cela doit être écrit quelque part dans ce journal ou dans le journal commun) que toutes les fois qu'après notre arrivée il a été question entre nous d'employer *l'Ambulante* et d'établir la traite à Foulepointe comme au Fort Dauphin, M. Poivre a prétendu qu'on trouverait beaucoup plus d'avantage à l'envoyer à Mozambique.

Le ton décisif que M. Poivre a pris dans cette affaire vient de ce qu'il a cru qu'il m'intimiderait. La modération avec laquelle j'ai vu l'acte d'autorité exclusive qu'il vient de faire au sujet des corvées et ma lettre de ce jour sur la disposition de la flûte du Roi *la Garonne* et de *l'Etoile du matin*, par laquelle je me rapproche en quelque sorte de son opinion, lui ont fait croire qu'il n'y avait plus qu'une secousse à donner et que j'étais vaincu. C'est ainsi qu'il faut toujours être en méfiance avec cet homme-là. Si je n'avais pas un peu tenu la main tout était perdu.

Je remarquerai ici que les intéressés dans le projet en question, avancent dans leur placet qu'ils se proposent d'acheter le navire de la Compagnie *le Petit Choiseul* dans lequel ont été recelés les effets volés à la tonnellerie du Roi dont il est fait mention dans l'article 9^e de ce journal. Ceux qui m'avaient parlé de ce projet, m'avaient dit qu'ils se proposaient d'acheter le navire particulier *le Solide*. Il est bien difficile de voir clair dans cette marche ténébreuse.

Du lundi 16.

J'ai répondu à la lettre de M. Poivre en date d'hier contenant le placet des deux particuliers et sa réponse affirmative. J'ai répondu négativement et je crois avoir bien motivé mon refus. J'ai lieu de croire qu'on renoncera à un projet que j'ai bien développé et dont toutes les conséquences sont mises en évidence.

J'ai reçu une lettre assez inutile de M. Poivre en réponse à celle par laquelle j'ai refusé de faire arrêter le Sr Limas avant qu'il fut décrété.

A 11 heures un huissier m'a porté l'arrêt du Conseil portant décret de prise de corps contre le Sr Limas pour ensuite être ouï, j'ai donné la main-forte et il a été arrêté. A 2 heures et demie on a demandé qu'il fut conduit au Conseil pour être interrogé, ce qui a été fait, je ne prendrai aucun intérêt dans cette affaire quoique le sujet porte l'uniforme des Troupes nationales. Son personnel comporte que je m'abstienne.

Le Sr Pijeot l'un des deux particuliers qui ont présenté le placet dont il a été parlé ci-dessus est entré dans ma chambre et m'a dit que M. Poivre lui avait communiqué ma réponse à la lettre par laquelle il m'a communiqué sa demande, et que cette lettre contenait des assertions qui demandaient d'être prouvées, et qu'il me priait de ne pas trouver mauvais qu'il se pourvut pour cela. J'aurais dû punir l'insolence de ce drôle-là en l'envoyant en prison. Je me suis contenté de le renvoyer avec mépris. Il est bien étonnant que M. Poivre communique au public ses lettres et les miennes dans lesquelles nous traitons les premiers objets de l'administration qui doivent être secrets entre nous ; dans lesquelles nous devons nous dire l'un à l'autre comme à notre confesseur tout ce que nous pensons de bien et de mal sur les choses et sur les personnes. Il serait fort plaisant que ce Pijeot portât en effet une plainte contre moi au Conseil et que le Conseil fit acte de juridiction.

M. Dubreuil est venu chez moi, je lui ai témoigné ma surprise sur ce qu'il n'a pas demandé des maçons de la compagnie de Laumur pour hâter les travaux en ce genre qui pressent beaucoup ; il m'a répondu qu'il n'avait pas de manœuvres pour les servir, et que par là ils lui devenaient inutiles. La nécessité de la continuation des corvées des habitants se prouve à chaque pas que nous faisons. M. Poivre ne peut pas avoir opéré si faussement par erreur. Son antipathie contre tout ce qui est militaire s'étend jusque sur les choses inanimées.

Le Sr Glemet qui a eu ce matin une conversation avec M. Poivre sur la quantité de salaisons qu'il prétend faire faire à Madagascar, lui a représenté qu'elle était excessive, qu'on courrait risque d'en perdre la moitié, et qu'il se consumerait plus de 2000 bœufs pour cet objet, que d'ailleurs la consommation annuelle n'allait pas jusque-là, et qu'il supposait de plus qu'on chercherait à donner aux soldats de la Légion 2 ou 3 jours de viande fraîche par semaine pour les sauver du scorbut qui devient dans la Légion une maladie générale, à quoi M. Poivre a répondu avec aigreur qu'avant que les soldats consommassent une livre de viande fraîche il fallait que l'île fut couverte de troupeaux. Cette réponse ne s'accorde pas avec ce que M. l'Intendant m'a marqué sur ses dispositions à ce sujet dans sa lettre du 12. C'est que la passion se contient et se masque dans une lettre, et que dans une conversation on la montre à découvert sans s'en apercevoir.

Du mardi 17.

Les ouvriers de la compagnie de Laumur ont commencé à travailler aux ateliers divers de l'artillerie, du génie, et du port, en proportion du nombre d'ouvriers casernés et sortis de l'hôpital depuis leur arrivée. A mesure que les malades rentreront au quartier ils seront distribués comme les premiers à tous les ateliers.

Il y a une difficulté dans la capitalisation de cette compagnie, c'est qu'un homme qui travaille ne peut pas vivre à la ration du soldat et que ces ouvriers qui travaillent gratis aux travaux du Roi la moitié du temps, ne gagent pas de quoi acheter une augmentation de subsistance, et je prévois que la pauvreté des habitants de la colonie ne leur laissera tirer qu'un mauvais parti du temps qui leur est accordé pour travailler pour leur compte. M. de Laumur ayant parlé hier à M. Poivre de l'insuffisance de la ration, a obtenu 6 onces d'haricots au-dessus de la ration ordinaire des soldats de la Légion. Il faudra voir comment tout cela tournera.

Du mercredi 18.

J'ai reçu une lettre de M. Poivre en date d'hier que je pourrais appeler la plus grande insolence, dans laquelle il prétend que j'usurpe toutes les fonctions, que je renverse tout l'ordre de l'administration, que je vais formellement contre les ordres du Roi et du Ministre parce que je ne veux pas le laisser décider tout seul de l'admission ou de l'exclusion des vaisseaux particuliers à la côte de l'Est de Madagascar.

Il me donne en communication un nouveau placet que lui ont présenté les intéressés dans le projet d'armement pour cette côte, qu'il me prie de lui renvoyer. Ce placet articule formellement que M. Poivre a communiqué à ces particuliers ma lettre du 16, contre laquelle ils font des protestations. Ils sont humiliés de mes soupçons et prétendent prouver par la mousson actuelle l'impossibilité d'aller verser au Cap le produit de leur opération tandis qu'elle ne peut être faite que d'ici au mois de septembre qui est le meilleur temps de l'année pour aller porter aux Hollandais les dépouilles de Madagascar. Après quoi ils s'engagent, offrent une soumission pour porter les Noirs ici ou à Bourbon, voilà ce qui est contenu dans ce placet, et M. Poivre en faisant ainsi présenter des écrits par des hommes suspects et connus pour tels, se persuade qu'il acquiert un haut degré de force capable de m'en imposer et de me faire accéder par timidité et contre mes lumières à un parti ruineux pour le service du Roi.

A notre arrivée ici le Sr Laval était à Foulepointe, M. Poivre l'avait connu autrefois dans le séjour qu'il fit dans cette île. Il me dit en me parlant de lui qu'il le connaissait pour un grand fripon, mais en même temps pour un homme d'un grand crédit chez les Noirs de Madagascar, dangereux en matière de service, connu et noté pour tel à l'administration de la Compagnie des Indes à Paris ; il en a dit autant à M. de Lamerville, et sans doute à bien d'autres qui ne me sont pas rapportés. La lettre de M. Poivre est pleine d'aigreur et d'épigrammes. Le Sr Challan de Belleville qui fait toute cette dialectique s'y donne de grandes licences. Mais je l'avais prévu avant de partir de Lorient, cet homme-là devait porter ici la discorde et les intérêts qui ont ruiné l'établissement de la Guyane.

J'ai répondu à cette longue lettre en discutant les sophismes qu'elle contient, en persistant dans mon sentiment d'exclusion de la côte de l'Est pour les vaisseaux particuliers. Certes M. Poivre montre trop clairement qu'il est le plus fort intéressé dans l'armement dont il s'agit.

Est arrivé le navire de la Compagnie *le Berrier* [*le Berryer*] avec 49 soldats de recrue et une femme ; le détachement a peu de malades et n'a perdu personne. Nous n'avons point eu par cette occasion de lettre du Ministre.

Du jeudi 19.

J'ai écrit au Bureau de Commerce en réponse à sa lettre du 5 mai dont l'objet est répété dans celle du 7 dudit mois. C'est l'établissement des boutiques. Ma réponse contient que j'ai donné la lettre du Bureau de Commerce en communication à M. Poivre, qu'il me l'a renvoyé quelques jours après, mais qu'il ne m'a pas dit son sentiment sur le contenu, mais qu'ils pouvaient compter pour ce qui me concerne sur le désir que j'ai de coopérer à l'effet de leur demande.

Autre lettre au Bureau de Commerce pour lui demander l'acte de concession fait pour l'établissement des forges, car il est nécessaire de savoir les conditions de ce contrat et sur quel pied existe cet établissement pour connaître le parti qu'il y a à prendre selon les règles de la justice et le tourner au plus grand avantage du service du Roi et de la colonie. Jusqu'ici je ne vois dans ces forges qu'un privilège exclusif qui ne tourne qu'au profit d'un seul et au préjudice de tous. Je dis au profit d'un seul, parce que je sépare M. Hermans de ses associés. Je dis au préjudice de tous, parce que si on compte tous les créanciers de cet établissement dont la sûreté est plus que douteuse, tous ceux à qui il a ôté les avantages dont ils auraient joui sans lui ; tous ceux à qui la distribution arbitraire du produit de cette manufacture donne une concurrence onéreuse dans les armements, tous ceux qui sont obligés d'acheter le fer de la 2^e et 3^e main pour les besoins les plus urgents, presque toute la colonie se trouvera de ce nombre. Cinq ou six particuliers seuls, croupiers de M. Hermans, sont en possession et jouissent. Ceci n'est point contradictoire à ce que j'ai marqué à M. le Duc de Praslin par ma dépêche du 23 décembre dernier, parce que cet établissement subsistant, il dépend toujours de l'administration de le ramener à l'utilité générale en faisant exécuter les conditions du contrat.

J'ai écrit une lettre à M. Poivre au sujet des officiers de la marine dont le nombre va augmenter à tel point, par l'arrivée prochaine du senau *l'Heure du Berger* et de la flûte du Roi *la Normande*, qu'il y aura engorgement ; l'ordre des moussons n'ayant pas permis que les premiers arrivés soient partis immédiatement après l'expiration des 18 mois fixés pour la durée de leur campagne par nos instructions sur cet objet, comme par la lettre de M. le Duc de Praslin en date du 16 novembre dernier. J'avais cependant prévu cet engorgement, et au départ des vaisseaux de Chine, j'avais invité les officiers de la marine les plus pressés, de s'en retourner, en les assurant que le Ministre les verrait arriver avec plaisir sur le compte que je lui rendrais. Ils craignirent de déplaire au Ministre, et maintenant pour les renvoyer en France il faut attendre le retour des vaisseaux de la Compagnie. Dans cette circonstance plusieurs m'ont demandé successivement à s'embarquer sur les vaisseaux de Bengale, de Pondichéry et de la Chine, pour voir et connaître, et s'en retourner en France sur les mêmes vaisseaux. Dans la lettre de M. Poivre dont je parle ici, je lui ai fait part de toutes mes réflexions à ce sujet. Je l'ai consulté particulièrement sur la partie des finances, pour savoir si ces voyages ne seraient pas plus onéreux au Roi que leur séjour dans l'île.

Il m'a été notifié un arrêt du Conseil qui ordonne que la procédure criminelle sera continuée contre le Sr Limas, et qu'il sera transféré de la batterie royale dans la prison civile qui était occupée lorsque le Sr Limas a été arrêté ; et j'ai observé que dans le prononcé de cet arrêt, le Sr Limas a été qualifié de soi-disant officier des Troupes Nationales, lequel mot de soi-disant, revient toujours à ne pas reconnaître la formation des habitants en compagnies par paroisse et par quartier, ordonnée par le Roi dans nos instructions et supposée par la législation : sur quoi, j'ai fait un dire au bas dudit arrêt, par lequel j'ai sommé M. Poivre, président du Conseil qui l'a prononcé de déclarer s'il a connaissance ou non des ordres que j'ai de former lesdits habitants en Compagnies, et de leur expédier des commissions provisoire signées de ma main, jusqu'à ce que sur la liste que j'en aurai adressée au Ministre, il leur en soit adressées signées Louis.

L'aversion que M. Poivre et le Conseil ont pour l'uniforme se manifeste de plus en plus par leurs discours, par leurs écrits, et surtout par leurs actions. la marche qu'on tient dans la procédure du Sr Limas, est une suite de ce qui a été fait dans le mois d'octobre contre M. de Vignol, et dans le mois de février contre M. de La Gonnivière où la passion et l'animosité se montrent sans ménagement et sans mesure : si bien que tous les citoyens honnêtes sont alarmés, car il n'y a plus sûreté ici pour la fortune, la vie, et l'honneur d'aucun particulier.

Du vendredi 20.

M. Poivre a répondu à la lettre dont il est parlé à l'article précédent qu'il n'en coûterait pas plus au Roi que les officiers de la marine qui sont dans le cas de s'en retourner s'embarquassent sur les vaisseaux de la Compagnie allant à la Chine, Bengale ou Pondichéry. Ils prendront toujours dans ce voyage quelques connaissances qui peuvent être utiles au service du Roi dans la suite, et surtout ce grand nombre d'officiers de la marine qui va se trouver ici et qui va faire un engorgement qui n'a pas été prévu grèvera notre caisse, quant à l'ombrage qu'ils pourraient donner à nos voisins il ne sera pas plus grand que celui qu'ils recevront des officiers et gardes de la marine embarqués sur tous les navires de la Compagnie à Lorient ; ainsi je permettrai de partir à tous ceux qui le demanderont à moins que les qualités personnelles ne s'y opposent, ce qui ne s'est pas présenté jusqu'ici.

J'ai appris que M. Magon appelé au Conseil comme gradué pour compléter dans l'affaire du Sr Limas le nombre de juges requis en matières criminelle, a pris hier au Conseil la place d'honneur, et s'est assis dans le fauteuil au-dessus de M. Poivre qui ne doit être occupé que par le gouverneur lieutenant général ou celui qui a titre pour le représenter. Sur quoi j'ai été faire ma protestation au greffe comme d'une témérité de la part du Sr Magon, et d'une contravention de la part du Conseil à l'article 38 de l'ordonnance concernant le gouvernement civil.

J'aurais peut-être passé cet événement sous silence, car dans le fait il ne tire à conséquence que dans l'opinion du peuple ; mais après la conduite que le M. Magon a tenue dans l'assemblée d'un quartier tenue à Flacq dans sa maison le 17 avril dernier où M. Poivre a affecté de l'interroger publiquement sur les usages établis à cet égard à St Domingue, à qui il a répondu d'une manière à faire entendre aux habitants qui l'écoutaient que toute l'administration était dans la main de l'intendant, et que le gouverneur ou commandant général ne devait se mêler que du militaire, ces discours dis-je, préparés et convenus entre lui et M. Poivre avant l'assemblée, et d'autres que M. Magon a tenus indirectement en divers temps, et en divers lieux, sur les difficultés que le gouvernement a rencontrées à St Domingue sur l'établissement des milices nationales, ont dû me rendre M. Magon suspect, et j'ai saisi cette occasion de lui ôter la faculté de nuire au service, en diminuant dans l'opinion publique le poids de ses anciens employés dont il m'a paru que M. Poivre et lui cherchaient à abuser.

Il faut que je mette ici un propos que M. Poivre m'a tenu à Paris étant tête à tête dans ma chambre lorsque nous apprîmes que M. Magon était arrivé de St Domingue. « Magon est arrivé, me dit-il, le connaissez-vous ? – Non – C'est un méchant homme, c'est le plus vil de tous les hommes, un homme affreux, quand je l'ai vu à l'Isle de France, j'ai mieux aimé aller vivre avec les Noirs de Madagascar que de respirer le même air avec lui, parce qu'il l'empoisonnait »¹⁰. Un tel discours ne manqua pas de me faire une impression fâcheuse sur le compte de M. Magon, surtout dans l'opinion que j'avais alors des principes de M. Poivre, que je croyais un homme vrai, un homme juste ; et je regardai comme une marque de confiance la manière libre avec laquelle il me disait son sentiment sur M. Magon. Mais trois jours après ayant été prié à dîner chez M. Ristiau directeur de la Compagnie des Indes où nous nous trouvâmes au moins trente personnes, M. Poivre répéta à haute voix qui fut entendue d'un bout de la table à l'autre, ce qu'il m'avait dit sur le compte particulier de M. Magon, exactement dans les mêmes termes, et comme une leçon étudiée : j'avoue qu'il me confondit, et que ce que j'avais pris pour une confiance devint une indiscretion. Je crois que je serais un trop mal habile homme si après cela la grande liaison où je vois ces deux personnages ne m'était pas suspecte, et j'ai cru devoir l'exprimer ainsi dans ma protestation d'aujourd'hui.

¹⁰ Il est certain que Poivre apprécia fort peu l'arrivée de M. Magon à l'Isle de France en décembre 1755, d'ailleurs il en parle amèrement dans sa relation de voyage. La raison essentiel de cette acrimonie fut que Magon soutint le botaniste Fusée-Aublet dans son différent avec Poivre à propos de la qualité des épices rapportées par Poivre. (Cf sur ce site *Plaidoyer pour Fusée-Aublet.*)

J'ai reçu une lettre du Bureau de Commerce par laquelle il me demande l'état de la quantité de vin nécessaire pour l'approvisionnement des officiers de la Légion.

Du samedi 21.

J'ai appris que M. d'Albergaty capitaine dans la Légion avait été assigné, oui, récolé et confronté dans l'affaire criminelle intentée au Sr Limas, sans que le Conseil m'eût prévenu de cette assignation, ni que M. d'Albergaty m'en ait rendu aucun compte. Nous étions cependant convenus le 24 du mois d'octobre et M. Poivre l'avait signifié au Conseil le 31 du même mois, qu'on n'assignerait plus ni officier ni soldat sans m'en prévenir, pour éviter les inconvénients qui pourraient résulter d'une pratique contraire. Car avant cela les huissiers allaient porter des assignations aux soldats étant de garde. J'ai fait ordonner les arrêts de M. d'Albergaty pour ne m'avoir pas rendu compte qu'il était assigné ; et j'ai écrit à M. Poivre pour l'avertir que le Conseil n'observait plus cette formalité nécessaire d'un usage général dans toutes les garnisons, et de plus, convenu entre nous. Sa réponse est digne de quelques remarques. Il s'enveloppe de sa vertu, de son support, de sa patience, dit que M. d'Albergaty aura ignoré ma *prétention* à cet égard, que le Conseiller rapporteur aura oublié ce qui avait été convenu au sujet de cette même *prétention* (Ce mot est surtout répété plusieurs fois) et il finit par dire que les hommes ont bien besoin d'être excusés ; et qu'ils sont bien malheureux lorsque ceux qui les commandent ne cherchent partout que des crimes et des criminels.

Cet argument est facile à rétorquer. Ce n'est pas moi qui ai fait un crime à un nombre d'habitants de cette colonie d'avoir voulu présenter requête au Ministre sur les vices de l'ancienne administration dont ils avaient à se plaindre. Ce n'est pas moi qui ai fait tenter un procès criminel à MM. de Lamerville et de Chemillé, dans lequel les désagrémens personnels ont été multipliés afin d'intimider les habitants de moindre qualité qui avaient signé cette requête comme eux. Ce n'est pas moi qui ai intenté un procès criminel au quartier de Moka sur une supposition, en vue d'opprimer M. de Vignol l'un des plus honnêtes et des plus honorables citoyens de cette colonie. Ce n'est pas moi qui ai fait rendre un arrêt flétrissant contre M. de La Gonnivière, homme de condition et officier connu dans lequel toutes les formes ont été violées. Ce n'est pas moi qui en ai fait rendre un aussi ridicule contre le capitaine du navire *le Doyard*, parce que M. Bance conseiller de Bourbon avait porté contre lui une plainte plus ridicule encore. Ce n'est pas moi enfin qui cherche à perdre aujourd'hui un jeune homme d'une famille honnête de Lyon, recommandé à M. Poivre par ses parents, propriétaire dans cette colonie, étourdi sans doute et inconséquent mais qui dans le fait d'aujourd'hui n'a d'autre crime réel que d'avoir pris l'uniforme des Troupes Nationales contre l'avis et le conseil de M. Poivre. Cependant l'arrêt qui va intervenir peut-être après demain, le déshonorerait sans doute si un autre arrêt du Conseil ne venait pas à son secours.

M. Poivre a raison, les hommes sont malheureux quand ceux qui les gouvernent ne cherchent partout que des crimes et des criminels.

J'ai répondu à la lettre que le Bureau de Commerce m'a écrite hier, et en lui envoyant l'état qu'il m'a demandé pour le vin nécessaire aux officiers de la Légion, montant à 152 barriques. J'ai bien fait observer que cette quantité devait être prise sur la totalité de l'envoi de l'année, et non sur les cargaisons des trois vaisseaux déjà arrivés, parce que rien n'est si pressant que d'en délivrer aux habitants qui le payent encore aujourd'hui 50 sols la bouteille, malgré tout ce que j'ai pu faire pour arrêter le cours de ce monopole : la police n'ayant voulu faire aucune démarche pour faire exécuter l'ordonnance du Roi sur le tarif. Mais le Bureau de Commerce n'ayant pas su lire ma lettre, ou affectant de ne la pas entendre, m'a envoyé un état de comparaison de la quantité de vin arrivée par les trois vaisseaux et de la quantité déjà délivrée par les ordres de M. Poivre qui, joint à la demande de la Légion, met la recette au-dessous de la dépense de 95 barriques. J'ai fait une deuxième réponse au Bureau de Commerce où je crois avoir bien expliqué mon sentiment sur la manière de procéder au partage égal et proportionnel entre les besoins du service, les gens employés au service du Roi et de la Compagnie, et les habitants de la colonie. Cette lettre est faite pour dévoiler les manœuvres par lesquelles on cherche à grever le colon cultivateur en le privant de l'effet du tarif et en l'obligeant à acheter ses provisions aux pacotilleurs que l'on favorise par l'inexécution de la loi qui les soumet aux mêmes conditions que la Compagnie comme sensés subrogés à son privilège. Je traite également dans cette lettre des accaparements à craindre, et de la manière de les éviter, et j'intéresse à dessein le

Bureau de Commerce à veiller sur ces accaparements, afin qu'aucun de ses membres n'ose y participer, ce qui doit nous donner une connaissance certaine que M. Poivre et les officiers de police qu'il a dans sa main sont les seuls qui les favorisent.

J'ai reçu hier une représentation par écrit de M. Contenot préfet apostolique, sur une cérémonie religieuse des lascars, peuple mahométan, constamment pratiquée par eux dans cette colonie pendant les 10 premiers jours de la lune de mai. Le chef de la religion et du clergé me représente que ces pratiques de la religion mahométane sont contraires aux ordonnances du Roi et j'en conviens. Si je croyais cette nation utile à cette colonie j'attendrais les ordres du Ministre à ce sujet, mais cette île ne doit nourrir que des hommes propres à la défendre, et les lascars ne se battent pas. J'ai écrit à M. Poivre pour n'être pas en contradiction avec lui à ce sujet. Sa réponse s'accorde à la demande de M. Contenot et à ma façon de penser. Ainsi les cérémonies mahométanes tolérées jusque ce jour ne le seront plus dorénavant, je m'appliquerai seulement à rendre cette interdiction humaine et douce pour ne pas révolter les esprits et pour ne pas provoquer le fanatisme qui pourrait porter en Asie la haine d'une nation intolérante si elle s'affichait trop pour telle.

Du dimanche 22.

Le Sr Saunois employé en qualité de mécanicien m'a dit aujourd'hui en parlant de quelques travaux utiles, que pour le moment il était fort occupé parce que M. Poivre ayant à signer une grande quantité de billets monnaie, avait fait faire une griffe et l'avait chargé d'exécuter ces signatures par ce moyen. Cette opération a été trop tardive, elle a étranglé la circulation. Dès que M. Poivre s'était déterminé à ne pas signer ces billets de sa main, il fallait faire faire sa griffe plus tôt et mettre ces billets monnaie dans le commerce. Il faut que ceux qui ont accaparé les petits billets de la Compagnie qui sont sans doute les mêmes qui ont engagé M. Poivre à tarder si longtemps, à les convertir en billets du Roi ne trouvent plus de moyen d'en grossir la masse. Il y a grande apparence que leur opération est complète puisqu'on va la clore.

Du lundi 23.

J'ai reçu une nouvelle lettre du Bureau de Commerce en réponse à ma dernière sur la distribution proportionnelle du vin à mesure qu'il arrive des vaisseaux de la Compagnie. Cette lettre n'a pas le sens commun, mais comme les miennes sont très claires elles doivent mettre tout le monde en méfiance et porter la lumière dans les contraventions. Cette lettre tend pourtant à la distribution proportionnelle. Il y a apparence que M. Poivre se sentant pressé s'y conformera pour ne pas se compromettre ; la suite nous l'apprendra. Mais je ne sais pas pourquoi le Bureau de Commerce ne s'exécute pas pour me donner des copies collationnées des factures des navires de la Compagnie, que je lui ai demandée par mes lettres du 30 avril dernier et nommément par celle du 7 du courant qui lui a expliqué que des extraits ne me suffisaient pas. J'ai plus de confiance au Bureau de Commerce quand M. Denis est absent que quand il y est présent.

Du mardi 24.

M. de Laumur m'a remis un état de sa compagnie par classe d'ouvriers en deux divisions ce qui paraît bien entendu pour les faire servir utilement en observant la récapitulation ; mais il me demandait deux mois d'exemption de tous travaux pour toute sa compagnie ce qui est impossible dans l'état actuel des choses où tous les travaux sont très pressants. Mais comme nous n'employons qu'environ un quart de cette compagnie, nous pouvons exercer pendant deux mois le reste aux casernes selon la demande de M. de Laumur pour les mettre en état de paraître sous les armes ; car il est nécessaire comme le dit M. Laumur que ces gens-là apprennent de bonne heure à se considérer comme des soldats et à être tels en effet ; mais ce n'est pas l'affaire d'un jour ni même de deux mois ; mais cela viendra peu à peu insensiblement par l'effet de la manutention si elle est bonne, j'ai répondu en conséquence à la lettre que m'a écrite M. de Laumur.

Les lascars sont venus à 9 heures du soir me demander la permission de tirer leur feu d'artifice, leur écrit porte que M. Poivre y donne son aveu. Ce feu d'artifice entre dans leur cérémonie religieuse que

nous sommes convenus d'interdire et que je n'ai pas osé prendre sur moi de tolérer parce qu'il est dangereux d'entreprendre de son chef et de son seul avis de blesser la religion et ses ministres : mais d'un autre coté il peut être dangereux aussi pour la politique que nous avons à conserver en Asie et pour nos projet à venir de refuser aux asiatiques appelés dans cette île le libre exercice de leur religion. Les nations intolérantes se font haïr partout, aussi ai-je bien promis aux lascars que je demanderais les ordres du Roi à ce sujet qui mérite peut-être quelque attention de la part de la Cour.

Le bateau du Roi *l'Etoile du matin* sera prêt à partir demain matin : la lenteur de nos expéditions est une chose inconcevable. La flûte *la Garonne* devrait être déjà en chemin pour revenir de son premier voyage, car elle aurait dû partir du 1^{er} au 10 du courant ; la construction du chaland qui vient d'être fait en 8 jours de temps pour le Fort Dauphin prouve cependant que quand on veut expédier on termine les choses. M. Poivre a senti que ce chaland pouvait le compromettre, il a pris son parti, et le chaland est embarqué.

Du mercredi 25.

Le bateau du Roi *l'Etoile du matin* est parti pour porter le régisseur des traites au Fort Dauphin et de là à Foulepointe où il servira pendant la saison de la traite selon les besoins du service.

M. Poivre ne m'a point communiqué les instructions qu'il a données au Sr Glemet à qui il ne les a livrées qu'au moment même de son embarquement, l'ayant prévenu d'avance que ces instructions n'ayant rien de commun avec moi, il ne voulait pas qu'il me les communiquât. Cette conduite est contraire à ce qui fut arrêté et convenu entre nous l'année dernière après le départ de la flûte *la Garonne*, il fut, dis-je, convenu (et cela est écrit sur notre journal commun) que d'hors en avant [dorénavant] nous donnerions les instructions communes aux commandants des vaisseaux et au régisseur des traites pour que tout fut dirigé sur les mêmes principes et que rien ne se croisât dans l'opération. Je prévois que dans les instructions que M. Poivre a données au Sr Glemet, il y a des choses louches ou plutôt une marche fausse insinuée à M. Poivre par le Sr Laval et ses associés pour que la traite du Roi ne réussisse pas à Foulepointe. J'en préviendrai l'effet par les ordres que j'enverrai au Sr Glemet au départ de la flûte *la Garonne* qui est prochain, et je lui demanderai copie de ses instructions pour suppléer par le voyage suivant à ce qui aura pu m'échapper.

Ma dernière lettre au Bureau de Commerce a produit l'effet que j'en attendais en mettant les directeurs en méfiance. Une lettre qu'ils m'ont écrite aujourd'hui prouve qu'ils veulent se mettre à découvert. Je crois que par cette marche nous parviendrons à découvrir ceux qui se cachent. J'ai fait à cette lettre une réponse honnête qui montre confiance ; j'espère qu'on en sera content.

Une escouade de Noirs de détachement partie le 15 est de retour ayant fait capture de quatre négresses et d'un Noir marrons. L'utilité de ces détachements se fait sentir. Il ne manque à cette espèce d'hommes que nombre, la qualité est excellente, il lui manque aussi encouragement et entretien.

Du jeudi 26.

M. Dubreuil est venu chez moi pour une permission de s'absenter pour quelques jours. Nous avons parlé de sa partie qui se trouve arrêtée de tous cotés faute de manœuvres pour servir les ouvriers. Cela m'a donné occasion de lui dire que lorsque le Sr Maisonville lui communiquera comme à moi la lettre de M. Poivre, par laquelle il lui ordonnait de cesser le commandement des corvées, il aurait dû écrire à M. l'Intendant sur la nécessité de les continuer en lui faisant connaître en détail le besoin pressant des travaux indispensables, qu'au lieu de cela il avait resté muet contre les devoirs de sa charge ; que depuis longtemps je remarquais avec peine que lorsque je lui écrivais et que dans ce qui concerne sa partie M. Poivre se trouvait en défaut et compromis, il évitait encore de me faire réponse, ce qui était encore contre les devoirs de sa charge, puisque si la vérité n'était pas exactement exprimée dans mes lettres, c'était à lui à la rectifier par ses réponses et que si au contraire elle se montrait comme il appartient au service du Roi, c'était à lui à l'appuyer dans tout ce qui concerne les travaux civils et militaires. J'ai ajouté, Mon cher Dubreuil, si cette colonie est attaquée, elle sera prise, je serai mis au Conseil de guerre et vous aussi ; nous verrons qui de nous deux y jouera mieux son rôle. Vous devez vous apercevoir que je chemine en règle, et avec précaution ; toujours armé de la franchise et de la

vérité contre le mensonge qui m'environne. Vous n'avez jamais pu vous résoudre à répondre à ma lettre du 11 avril, mais je vous ai si souvent répété dans mes lettres subséquentes que vous me deviez cette réponse, que cela établit un aveu de votre part de tout ce qu'elle contient, outre cela je ne vous cache pas que tous ces faits qui y sont énoncés sont appuyés de vos lettres antérieures. Je vous ai écrit une autre lettre le 17 du courant sur les casernes, vous êtes venu ici le lendemain et vous êtes convenu de tout avec moi ; vous m'aviez dit que vous alliez en parler à M. Poivre et je n'ai point entendu parler de vous depuis. J'approuve fort l'adresse avec laquelle vous vous maintenez entre deux hommes qui cheminent sur des principes différents, mais je vous préviens que le service souffre de cette réserve de votre part ; parce que celui de M. Poivre ou de moi qui se trompe en ce qui concerne les travaux doit être éclairé par vous. N'oubliez pas je vous prie que vous devez réponse à ma lettre du 11 avril.

Cette conversation s'est passé de bonne amitié entre nous dans mon salon de compagnie en présence de M. le Ch. Devis [de Vis] et de M. de Champigny capitaine dans la Légion.

Le Sr Limas a été jugé et condamné à 10 livres d'amende envers le Roi et à un bannissement de trois ans. Toute la colonie crie contre l'irrégularité de cette procédure, j'ignore ce qui en est, mais en général on aperçoit dans cette affaire beaucoup de passion, comme dans celles qui ont été jugées au Conseil depuis longtemps. M. Poivre m'a écrit ce matin pour me proposer d'assister au jugement de cette affaire. Mais il sait bien que je ne me trouve plus au Conseil depuis que les arrêts sont faits avant de siéger, parce que je ne suis pas curieux de partager l'iniquité de ses jugements et que de la manière dont la partie est liée ma voix ne peut jamais faire balance.

Du vendredi 27.

J'ai écrit une lettre au Bureau de Commerce sur le refus qu'il fait de revoir en payement des marchandises de la fourniture exclusive de la Compagnie des Indes, les récépissés de grains fournis par les habitants au Magasin du Roi, lesquels étant convertis en lettre de change font un argent compté pour la Compagnie des Indes à Paris. Si le Bureau de Commerce était autorisé à ne pas recevoir ces effets, la plus saine partie des habitants de cette île, la plus utile, la plus précieuse, je veux dire ceux qui ne sont que cultivateurs se trouverait privée de toutes les douceurs de la vie, ou réduit à négocier à titre onéreux le fruit de ses travaux pour se procurer les besoins de première nécessité ; et le refus du Bureau de Commerce jetterait les lettres de change du Roi dans un tel discrédit que le Roi payant les denrées fort chères, le cultivateur n'en recevrait dans le fait que la moitié de la valeur pour aller ensuite acheter les marchandises d'Europe au bénéfice de cent pour cent dans les magasins de la Compagnie ; les agioteurs, les monopoleurs profiteraient seuls de ce discrédit, et le cultivateur qui porterait seul le poids de la chaleur du jour, serait la victime de tous.

Du samedi 28.

Le Bureau de Commerce a répondu négativement à ma lettre d'hier au sujet des récépissés des grains, et sa lettre finit par me dire qu'ayant ordre de la Compagnie de conférer avec M. l'Intendant sur toutes les affaires ayant trait au commerce et à la finance, ils vont lui faire part de ma lettre et de leur réponse.

C'est une chose très malheureuse que M. Poivre et moi ne puissions plus conférer ensemble sur rien ; dans cette extrémité je ne puis que surveiller le bien et le mal, il n'est guère possible que j'opère seul parce que dans tout ce que nous devons faire conjointement il se trouve toujours quelqu'un qui aura intérêt à me contester qualité exclusive, et dans ce qui me regarde seul, M. Poivre aura toujours le pouvoir de me donner des entraves et de m'offrir des difficultés à la place des moyens d'exécution. Dans une lettre de ce jour qui traite la matière qui suit, j'ai prié le Bureau de Commerce de m'instruire du résultat de sa conférence avec M. Poivre au sujet des récépissés de grains. Ces gens-là comptent pour rien le privilège exclusif dont ils jouissent et le haut bénéfice qui leur est attribué. Ils continuent toujours de considérer ces colonies comme un troupeau de mouton dont ils ont acheté la toison.

J'ai dressé des instructions pour le régisseur en chef des traites du Roi à Madagascar sur la prise de possession du poste de Foulepointe. Ces instructions sont conformes aux principes qui m'ont déterminé à cette prise de possession, contre l'avis de M. Poivre. Comme il y a tout à parier que celles

que M. l'Intendant a données aux Sr Glemet seront contradictoires aux miennes en partant de son opinion, j'ai bien expliqué à ce régisseur des traites, et je lui ai donné ordre formel de se conformer à celles que je lui ai remises. Je lui ai en même temps envoyé un ordre pour faire lever la traite aux vaisseaux particuliers qui se trouveraient à Foulepointe et aux environs, ce qui comprend depuis le Fort Dauphin jusqu'à la baie d'Antongil inclusivement. Cet ordre sera également remis aux commandants des vaisseaux du Roi qui iront dans ces parages. J'ai demandé au Sr Glemet qu'il m'envoyât par retour de la flûte *la Garonne* copie des instructions qui lui ont été remises par M. Poivre.

La flûte du Roi *la Garonne* est partie pour s'en aller au Fort Dauphin, il était temps. Tout bâtiment pour telle mission doit sortir de ce port du 1^{er} au 10 de ce mois. On ne sait à quoi attribuer la lenteur avec laquelle s'expédient les vaisseaux du Roi. Moi qui ne doute pas que M. Poivre n'ait écrit au Ministre que cette colonie manquerait toujours de subsistance, je suis persuadé qu'il cherche à justifier son dire en retardant en ce qui est en lui les opérations qui tendent à l'approvisionnement. Ainsi il n'a fait aucune disposition, ou il n'en a fait que de fausses pour se procurer des magasins capables de contenir la récolte de cette année ; et là-dessus il faut voir ce que je lui ai marqué par mes lettres des 7, 12 novembre, 9 avril dernier et deux mémoires donnés par le Sr Caillaud, garde-magasin général, à ce sujet, en date des 20 avril et 1^{er} mai dernier. Ainsi M. Poivre a négligé de fretter un navire de la Compagnie pour aller chercher du blé à Bourbon à l'ouverture de la saison quoique je lui aie donné cette ouverture par ma lettre du 13 du courant. Lorsque voulant s'opposer à la prise de possession de Foulepointe, il prétendait employer le bateau du Roi *l'Etoile du matin* à ce transport. Il faut remarquer que cette embarcation nécessaire à Madagascar n'est point du tout propre à être employée au transport des grains de Bourbon ici par son peu de capacité, et parce que pour peu que la mer soit grosse les lames passent sur le pont par où il entre nécessairement de l'eau dans la cale, et que le blé en pareil cas n'est plus propre à servir de semence. Or c'était surtout du blé de Bourbon qu'il nous fallait ici pour semence, et tandis que le 15 du courant, selon l'état qui m'a été remis par le Sr Caillaud, nous avions encore 500.000 livres de blé en magasin dans cette île, M. Poivre en a refusé à nombre d'habitants qui ont été obligés de semer des haricots à la place ; quelques autres ont obtenu de lui du blé de l'Isle de France de mauvaise qualité et rongé par les insectes, lequel n'a pas levé ; de manière que cela doit porter un coup mortel à la récolte du blé de cette année. Cela n'empêchera pas que nous ne soyons dans l'abondance, quelque quantité de soldats de la Légion qui nous arrive, et quelque quantité d'esclaves que les traites puissent nous fournir, toute ma crainte est qu'il ne nous parvienne pas assez des uns et des autres.

J'ai fait embarquer sur la flûte du Roi *la Garonne* le sieur Filet La Bigorne, à qui j'ai donné commission à Madagascar en qualité de premier interprète. Ayant amené violemment la prise de possession de Foulepointe contre l'avis de M. Poivre, je n'ai pas dû hésiter à y employer contre son sentiment celui que je crois très capable et peut-être seul capable d'établir avec succès la traite du Roi dans ce poste. Je prévois que lorsque M. Poivre saura que La Bigorne est à Madagascar par mon ordre, ce sera le sujet d'une grande contestation entre nous, mais cela n'a pas dû m'empêcher de prendre toutes les mesures que j'ai crues nécessaires pour assurer le succès de la traite du Roi.

Le départ de la flûte du Roi *la Garonne* a fait élever une grande question sur le droit d'arborer la flamme. Les capitaines des navires de la Compagnie des Indes l'ont prétendu à raison de leurs privilèges ; les officiers de la Marine du Roi ont dit que la flamme appartenait au bois du Roi plutôt qu'au brevet et au privilège, et l'article 204 de l'ordonnance de la marine du 25 mars 1765, livre 3, titre 16, la décide en faveur des bâtiments du Roi commandés par des officiers non brevetés. J'ai reçu à ce sujet deux lettres du Bureau de Commerce où cette question est traitée en mauvaise dialectique, et j'ai fait deux réponses fondées sur l'article de l'ordonnance. Cela doit être cependant le sujet d'une dépêche à M. le Duc de Praslin dans ma première expédition.

J'ai appris que le Conseil avait fait un arrêté le 25 du courant portant assertion formellement contraire à ce que j'ai fait écrire sur le registre le 20 du même mois, en protestation contre la place qu'avait occupée M. Magon le 19, appelé pour prendre séance audit Conseil. J'ai demandé au greffier copie en forme de cet arrêté et j'ai vu qu'en effet le Conseil y avance, contre la vérité, que M. Magon n'a point occupé la place du Gouverneur lieutenant général, que cette place a resté vacante ; ces mots sont écrits et répétés en deux endroits différents de l'arrêté, et des expressions insolentes remplissent le reste ; mais le Sr Dutillet, greffier en chef, m'avait déjà dit en conversation et sans penser à ce qui devait

suivre, en présence de M. de Montvert et de M. de Bruny, que M. Magon s'était assis à la place et dans le fauteuil que j'occupe quand j'assiste au Conseil ; M. Candos, premier conseiller, l'avait dit également à MM. d'Harrembure et de Lamerville, et c'est ce qui avait réveillé mon attention. J'ai écrit à M. Dutillet et à M. Candos que jusqu'ici j'ai reconnus pour des hommes droits et honnêtes, et je les ai priés de me dire par écrit la vérité du fait comme ils me l'avaient dite en conversation familière. Leurs réponses sont claires et précises, surtout celle du Sr Dutillet greffier qui dans l'affaire en question est l'homme du Roi et de la chose. Il résulte de ces deux témoignages bien avérés et bien constatés que le Conseil a fait un acte faux, avec connaissance de cause par son arrêté du 26. Ce qui fait connaître la foi que l'on doit ajouter à ses assertions. Cet acte fait corollaire avec celui du 24 février où le Conseil osa écrire sur les registres les plus grandes faussetés au sujet de ce qui s'était passé le 23 du mois en présence de plus de 40 officiers qui m'accompagnaient. Quelle justice les sujets du Roi peuvent-ils attendre d'une compagnie qui se respecte assez peu pour délibérer et arrêter de faire écrire sur le registre des mensonges palpables et qu'il n'est pas possible qu'elle méconnaisse.

J'ai appris que dans la séance du Conseil dudit jour 25, mon dire au bas de l'arrêt du 19 du courant avait été lu, et que M. Poivre s'était chargé de m'écrire à ce sujet. C'est un subterfuge. Ma sommation était pressante, il fallait consigner sur le registre qu'il avait connaissance des ordres que j'ai de former les habitants en compagnies, ou qu'il n'en avait pas connaissance. Dans le premier cas on lui eut dit, pourquoi nous avez-vous engagé à contredire cet établissement ? Dans le second il se compromettrait avec le Ministre. Je prévois que M. Poivre se dispensera de me faire aucune réponse à ce sujet.

Du dimanche 29.

J'ai reçu une lettre du Bureau de Commerce qui me remet copie de celle qu'il a reçue de M. Poivre au sujet des récépissés de grains, M. l'Intendant dans cette lettre qui est d'hier répond au Bureau de Commerce qui lui a communiqué ma lettre du 27 et déclare qu'il est entièrement de mon avis. Cette lettre mérite quelqu'observation. M. Poivre n'avait à dire précisément que cette phrase : Je suis entièrement de l'avis de M. Dumas. Au-lieu de cela il fait quatre pages d'écriture, tendant à s'excuser envers la Compagnie des Indes, supposé qu'elle se croit lésée lorsque nous aurons forcé son Bureau de Commerce à recevoir les récépissés de grains en paiement des marchandises de ses magasins, tandis que nous n'avons à rendre compte qu'à M. le Duc de Praslin des motifs de notre conduite dans tous les cas de notre administration. Le Bureau de Commerce demande un ordre de M. Poivre et de moi pour être autorisé à recevoir cette nature de paiement. Je n'y trouve aucune difficulté, car le bien public l'exige, et le privilège exclusif de la Compagnie nous autorise sans doute à donner un pareil ordre.

J'ai reçu une lettre de M. Dubreuil en réponse à la mienne du 17 du courant. Cette lettre ne peut pas manquer d'être réfléchie, mais elle dit vérité demain. Je lui en écrirai une qui contiendra les mots sacramentaux sur sa partie par trop négligée de sa part.

Du lundi 30.

J'ai répondu à la lettre du Bureau de Commerce dont il est parlé à l'article précédent, et j'ai marqué qu'il n'y avait aucune difficulté que M. Poivre et moi autorisassions le Bureau de Commerce, par la forme qui lui conviendrait le mieux, à recevoir les récépissés de grains, étant autorisés nous-mêmes par la nécessité et par le privilège exclusif de la Compagnie.

J'ai répondu aussi à la lettre de M. Dubreuil en date d'hier par une lettre capable de servir d'aiguillon à l'homme le moins sensible, et pendant que je dictais cette lettre dans mon cabinet, M. Dubreuil est entré ; je lui en ai fait lecture, il est convenu de tout, et m'a déclaré qu'il avait dit à M. Poivre tout ce qu'il y avait à dire, que M. Poivre lui avait toujours répondu d'une manière ambiguë, et que cependant tout avait resté en souffrance, mais que d'hors en avant [dorénavant] il se mettrait sur le pied de lui écrire, qu'il prévoyait bien que M. Poivre ne lui répondrait pas parce qu'il le connaît sur ce pied-là. Je lui ai répondu qu'alors il fallait faire comme j'avais fait avec lui M. Dubreuil au sujet de ma lettre du 11 avril à laquelle il n'avait pas répondu : c'est-à-dire lui marquer dans six lettres subséquentes, j'attends votre réponse à ma lettre du ..., alors le déni de réponse est constaté. Je crois que M. Dubreuil commence à être embarrassé et je conviens que je le serais à sa place, car il a abandonné net le service du Roi, crainte de se compromettre avec M. Poivre.

Du mardi 31.

Le deux du mois prochain, jour de la Fête-Dieu, il y aura procession de cérémonie. M. de Candos premier conseiller est venu me demander de la part de M. Poivre quel serait l'ordre de la marche. J'ai répondu que cet ordre était réglé par le règlement fait pour les îles sous le vent, qui nous a été donné pour modèle, que n'y ayant ici ni lieutenant de gouvernement général, ni commandant en second, ni lieutenant de Roi, puisque M. le Baron de St Mart qui en devait faire les fonctions n'était pas arrivé, ni subdélégué général de l'intendance, il n'y avait que le major et le commissaire de la Marine qui devaient marcher, l'un après moi et l'autre après M. Poivre. Sur cela M. de Candos m'a objecté que le major de la Légion n'étant point major de la place, M. Poivre ne croyait pas qu'il dut le remplacer à la procession. Je lui ai expliqué que dans la nouvelle formation des états-majors des colonies n'y ayant plus de lieutenant de Roi, ni de major de place en titre, les officiers majors des troupes leur étaient substitués dans toutes leurs fonctions et honneurs selon leur grade respectif, qu'ainsi le major général commandant en second de la Légion faisait ici les fonctions de lieutenant de Roi devait occuper sa place à l'église et à la procession, comme au Conseil en mon absence, et le major de la Légion devait faire les fonctions de major de place sans difficulté, et se trouver partout où le major de place se trouverait si la composition de l'état-major des îles en admettait un. M. de Candos m'ayant fait entendre que cela avait été agité et que M. Poivre ni le Conseil ne reconnaissait pas cette qualité, j'ai tranché la difficulté en disant que M. de Montvert ne se trouverait pas à la procession pourvu que le commissaire de la Marine qui devait marcher parallèlement avec lui ne s'y trouvât pas non plus ; et là-dessus nous demanderions éclaircissement et de nouveaux ordres. J'ai lieu de croire que M. Poivre accédera à cet arrangement.

Quelque temps après est venu M. Ardibus à qui l'arrangement proposé ci-dessus a été communiqué et qui m'a paru disposé à se dispenser de se trouver à la procession. Il m'a sondé pour savoir si les 4 archers de la Marine nouvellement créés marcheraient devant M. Poivre avec leurs mousquetons. J'ai répondu que le règlement ne parlant que des huissiers du Conseil les archers de la Marine ne pouvaient pas y être admis puisque le règlement fait pour les îles sous le vent où il doit y avoir certainement des archers de la Marine ne les admettait pas à marcher parallèlement avec les gardes du gouverneur, mais seulement les huissiers du Conseil et les sergents de la juridiction.

Je croyais en venant ici que l'homme qui commandait en chef vivait très militairement, portant beaucoup plus souvent des bottes que des bas de soie n'avait pas besoin d'une compagnie de gardes, qui attachés à un officier d'un grade inférieur comme moi lui font un peu jouer le rôle d'Arlequin empereur dans la lune. Depuis que je vois comment le peuple se gouverne par prestige, combien le service du Roi tient quelquefois à cette espèce d'illusion que forme l'appareil et l'extérieur, j'ai changé d'avis : des gardes bien vêtus et bien montés ne sont pas des êtres inutiles dans l'administration d'une colonie. En attendant que le Roi m'ordonne d'en avoir je ferai marcher aux cérémonies publiques 12 grenadiers commandés par deux sergents pour en tenir lieu.

[Fin du journal du gouverneur Dumas du mois de mai 1768]

* * *